

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2016

Objet. : Délégation de signature  
Directeur du Service Universitaire de Pédagogie (SUP)

**ARRETE N° 2016-69**

**Le Président de l'Université Lille 1**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2, et suivants et R.719-79 et suivants;

Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Vu les statuts du Service Universitaire de Pédagogie (SUP).

**Arrête**

**Article 1 :**

Délégation de signature est accordée, à compter du 28 mai 2016, à Monsieur Olivier VANBESIEN, Directeur du Service Universitaire de Pédagogie (SUP), à l'effet :

- D'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son service et uniquement à cet effet,
- En matière de déplacement,
  - D'autoriser les absences des personnels affectés au SUP et placés sous son autorité.
  - D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre à son service,

**Article 2 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature  
valant visa de la présente délégation  
**Olivier VANBESIEN**



Jean-Christophe CAMART  
Président de l'Université Lille 1

